



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:

22 JAN. 2014

82

Luxembourg, le 21 janvier 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures, respectivement à Monsieur le Ministre de la Justice :

Les drones civils à usage privé se réjouissent de plus en plus de popularité. En effet, cet engin volant est vendu comme un simple jouet dans la plupart des grandes surfaces commerciales. Avec l'étonnante avancée technologique dans ce domaine, ces drones deviennent de plus en plus performants en ce qui concerne les distances, la vitesse et la hauteur de vol. Plus est que depuis peu ces drones sont équipés de caméras de surveillance à haute résolution, permettant ainsi de surveiller, de guetter voire d'espionner ses concitoyens à distance.

L'avancée technologique est telle qu'un grand magasin de vente à distance projette même d'étudier l'utilisation de drones pour la livraison de ses colis.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes:

1. Est-ce que Monsieur le Ministre est d'avis que notre législation actuelle en matière de protection de la vie privée est suffisante pour éviter les abus ?
2. Est-ce que le nombre croissant d'engins volants ne constitue pas un danger pour l'aviation civile, notamment leur utilisation aux alentours de notre aéroport national ?
3. N'est-il pas à craindre que le ciel s'encombrera à l'avenir avec toutes sortes d'engins volants non-soumis à une autorisation de vol et qu'il sera nécessaire de réglementer leur utilisation ?

Veuillez croire, Monsieur le Président en l'assurance de ma haute considération.

  
Yves Cruchten  
Député